

Ms Rude 376  
185  
Conseil  
de  
prudhommes

1832



# DISCOURS

PRONONCÉ

**GASPARIN, PRÉFET DU RHONE,**

A L'INSTALLATION

**DU NOUVEAU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.**



Messieurs,

Le jour qui réunit le nouveau conseil des prud'hommes est un jour mémorable pour la fabrique de Lyon. Etablie sur des bases trop rétrécies, son ancienne organisation n'a pu résister aux progrès de la liberté et à l'examen bienveillant du jeune Prince qui, après de grands malheurs, est venu dans vos murs pour les réparer. Accorder à la classe ouvrière une représentation sérieuse, réelle; agrandir le cercle des éligibles, augmenter le nombre des conseillers pour que toutes les capacités de la fabrique pussent concourir au perfectionnement de votre industrie, en y faisant régner la justice et la loyauté, telle a été la pensée du pouvoir royal. Dans l'exécution, j'ai tâché de me pénétrer de la franchise de ses intentions, et vous pourrez me rendre le témoignage que l'ordonnance qui vous institue a été exécutée avec bonne foi. Notre tâche est maintenant remplie; c'est à vous à remplir la vôtre, et de la marche que va suivre le conseil, de la confiance qu'il saura inspirer dans la sagesse et l'impartialité de ses décisions, dépendra peut-être l'avenir de la manufacture lyonnaise.

Produits des élections de deux classes différentes d'électeurs; mais les uns et les autres, placés aujourd'hui sur le siège de magistrat, vous devez dépouiller toute autre qualité, oublier de quels rangs vous sortez, ne plus vous enquerir que du juste et de l'injuste dans chaque fait qui vous sera présenté. Rendre justice est votre fonction la plus importante. Eh bien! telle est la hauteur où ce siège élève les hommes que vous ne pourriez pas être partiaux sans vous faire horreur à vous-mêmes et sans vous charger du mépris public, et devenir odieux à ceux mêmes que vous favoriserez aux dépens de l'équité. Donnez-moi l'homme le plus décidé d'avance à faire triompher l'esprit de corps, qu'il revête la qualité de magistrat avec la mission expresse de faire plier la justice sous l'intérêt de ses commettans, et si cet homme

n'est pas arrivé au dernier degré de la dépravation, il ne peut pas devant cette sacrée obligation, il craindra de s'avilir en la remplissant, il sera juste pour être estimé de ceux mêmes auxquels il aurait promis d'être injuste. Telle est la souveraine vertu des institutions, telle est la force qu'elles impriment à l'ame humaine!

Mais il ne faut pas se le dissimuler, il est des questions qui dépendent de tant de circonstances et d'appréciations si délicates, qu'il serait facile de se laisser prévenir aux dépens de la vérité, si vous ne les examiniez pas avec la plus grande maturité, et si, avant d'avoir considéré toutes les faces des objets, si avant toute discussion, avant de chercher à vous éclairer par les lumières de vos collègues, vous arriviez ici avec une opinion toute formée, avec des préjugés invétérés. Telle ne sera pas votre conduite. Vous avez une jurisprudence à introduire sur plusieurs questions vitales qui ont été posées depuis quelque temps, et qui concernent les rapports des fabricans avec les ouvriers. Vous discuterez avec attention les premières affaires de ce genre qui vous seront soumises. Vous penserez à tous les intérêts, et vous songerez qu'ils sont tous liés dans une manufacture, que l'on ne peut sacrifier celui du fabricant ni celui de l'ouvrier sans rompre un équilibre qui peut seul la maintenir debout sur son centre de gravité. La classe sacrifiée ne tarderait pas à disparaître, et laisserait dans votre industrie un vide qui ne pourrait être réparé. C'est donc à la conscience des juges, aux lumières des élus de l'industrie que je recommande de ne point porter de précipitation dans ces importantes déterminations, et à l'exemple des plus célèbres tribunaux, de la cour de cassation elle-même, de ne pas craindre de réformer la jurisprudence même que vous auriez établie si vous la reconnaissiez fautive par la suite.

Pour vous guider dans vos jugemens, vous croirez peut-être convenable de former une mercuriale du prix des façons, et il est essentiel que vous vous formiez l'idée

*Jurisprudence*

la plus juste de cette partie de vos devoirs. On a  
temps voulu jeter de l'équivoque sur le mot de mer-  
curiale, en la comparant aux tarifs que la loi ne peut au-  
riser. Un tarif fixe l'avance le prix auquel doit être pa-  
ré tel objet, une mercuriale établit le prix auquel il a  
payé; l'une prévient le fait, l'autre le constate. Met-  
un tarif sur les blés qui arrivent au marché, dès-lors  
cultivateurs ne les y porteront que quand le prix fi-  
leur conviendra, et vous serez souvent réduits à la  
mine; mais la mercuriale, qui recueille et note les pu-  
librement débattus qui ont été convenus entre le ven-  
deur et l'acheteur, ne peut-être un obstacle à la liber-  
commerciale. Ainsi, le tarif est une règle dont la dur-  
peut-être illimitée, parce que c'est une <sup>onté arbitraire</sup>  
rement variable comme les mou-  
C'est donc avec raison que vos prédécesseurs s'étaient  
prescrit de la revoir tous les quinze jours pour y appor-  
ter tous les changemens que les circonstances auraient  
fait naître dans la pratique.

Un tarif est nécessairement menteur; car s'il a été fait  
avec impartialité, il ne représente que les relations qui  
existaient au moment de sa composition; mais ces rela-  
tions changent sans cesse, selon la nature des choses.  
Aujourd'hui l'ouvrage est abondant, les ouvriers devien-  
nent rares, le fabricant consentira à payer un supplé-  
ment au tarif pour en obtenir; demain l'ouvrage man-  
quera et l'ouvrier viendra supplier le fabricant de l'oc-  
cuper au-dessous du tarif; et que l'on ne dise pas que  
votre autorité pourrait alors forcer à son exécution. Sans  
doute, alors quelques hommes de mauvaise foi vien-  
draient implorer vos décisions; mais la masse des fabri-  
cans et des ouvriers, esclaves de leur parole, garderaient  
le silence sur ces transactions tacites, quelque désa-  
vantages qu'elles leur occasionneraient, et ils se con-  
traient sans murmure aux lois de la nécessité. La mer-  
curiale, au contraire, est l'expression de la vérité, mobile  
comme toutes les vérités relatives, mais acceptées de  
tous, parce qu'il ne fait pas de contrainte là où le fait  
est déjà accompli.

L'usage de la mercuriale sera pour vous de prononcer  
sur les marchés où les prix n'auraient pas été fixés, ou  
bien où ils l'auraient été d'une manière peu claire; en-  
fin sur ceux où il y aurait eu évidemment lésion, abus  
criant que vous seriez appelés à réprimer. Écrit ou non,  
la mercuriale a toujours existé dans la mémoire des prud'  
hommes; mais l'usage de la rédiger par écrit fournira  
à l'avenir des renseignemens statistiques précieux, et  
sera la véritable histoire de la fabrique de Lyon et du  
sort des ouvriers.

La loi qui vous a faits conseillers-prud'hommes ne vous  
considère pas seulement comme juges des intérêts civils;  
vous êtes aussi juges de police, et comme tels vous  
pouvez prononcer des peines correctionnelles contre les  
ouvriers et les apprentis qui tenteraient de troubler l'or-  
dre et la discipline des ateliers. Vous saurez user de ce  
pouvoir dans l'intérêt général de la fabrique; vous n'igno-  
rez pas combien tout désordre est préjudiciable dans une  
profession qui demande que tous les rapports des diffé-  
rens agens de la fabrication soient réglés et maintenus  
avec sévérité, et que la subordination de l'apprenti et  
des compaguons envers le maître ne soit jamais mé-  
connue.

Dans toutes les causes, vous chercherez bien plus à  
concilier qu'à juger. L'esprit de bienveillance que vous  
porterez dans l'exercice de vos attributions, vous facilitera  
cette tâche qui rétablit l'union par la persuasion, au  
lieu de le faire par la forme exécutoire de la loi.

Enfin, vos fonctions vous attribuent des fonctions de  
surveillance. Vous devez visiter les ateliers une ou deux  
fois l'année. Vous devez y recueillir les informations né-  
cessaires et avoir un registre exact du nombre des mé-  
tiers et des ouvriers employés dans la fabrique. Cette  
partie importante de votre tâche a été négligée par vos  
prédécesseurs, entraînés par le courant des affaires et  
trop peu nombreux pour s'y livrer. Vous sentirez l'im-  
portance de ces visites, soit pour entrer en rapport avec  
vos concitoyens, soit pour vous éclairer de leurs lumières,  
entendre leurs observations, profiter de leur criti-  
que; soit encore pour fournir à l'administration des ta-  
bleaux exacts de votre industrie, qui lui fassent appré-  
cier avec justesse les dangers qui vous menaceront et les  
ressources qu'elle peut leur opposer.

Il y a quelques jours, Messieurs, que l'installation du  
nouveau conseil des prud'hommes aurait été un jour de  
fête sans mélange pour l'industrie de la soierie. Alors le  
présent s'embellissait des espérances d'un bel avenir,  
et l'activité de nos ateliers réjouissait le cœur des bons  
citoyens.

Quelques <sup>jours</sup> sont venus troubler le ciel qui ne  
raissait si pur. Un fléau, et envahi nos provinces du Nord a pesé sur la capitale  
nous avons senti en voyant souffrir la douleur d'un  
Français, s'est uni pour nous un mal maternel  
nous souffrons encore: une diminution sensible s'est  
fait sentir dans les commandes de la capitale. Espérons  
que le choléra ayant cessé ses affreux ravages, Paris ne  
tardera pas à voir rentrer dans ses murs tous ceux qui  
ont fui ses atteintes. Déjà cet heureux avenir s'annonce  
par des signes certains, et nous n'aurons pas à déplorer  
entièrement la perte des travaux que la capitale peut  
fournir à notre fabrique.

Mais c'est dans ces moments de crise contre lesquels  
la volonté des hommes ne peut rien, que l'on sent  
mieux que jamais la nécessité de l'union entre tous les  
citoyens d'une même ville. La discorde ne ferait qu'a-  
jouter de nouveaux maux à ceux qui nous menacent;  
elle aigrirait notre position sans nous donner les moyens  
de la soulager. Mais nous pouvons tout attendre de l'ac-  
cord naturel qui doit régner entre tous les Lyonnais. Son-  
geons au salut de cette patrie qui a porté si loin dans le  
monde le bruit de ses succès industriels; formons une  
coalition jointe de tous les intérêts, et opposons là à la  
force qui viendrait nous assaillir. Qui sait si ces malheurs  
eux-mêmes ne nous sont pas envoyés pour resser-  
rer les liens qui doivent nous unir, et si le pauvre  
en voyant la charité du riche, le riche en voyant la pa-  
tience et la résignation du pauvre, si tous en rivalisant  
de dévouement pour les infortunés, comme le fait en  
ce moment cette admirable population de Paris, nous  
ne retrouverons pas dans ces maux cette estime réci-  
proque, cette fraternité que de trop vives dissensions  
semblent avoir compromises. Si nous étions soumis à  
ces rudes épreuves, songeons-y bien, l'honneur de la  
patrie lyonnaise est attaché à notre conduite dans ces  
graves circonstances: bons citoyens, quelle que soit  
votre position dans le monde, c'est d'union, de paix,  
de résignation, de bienfaisance, de courage, que vous  
devez entretenir vos concitoyens.

Je ne finirai pas sans remercier les dignes conseillers,  
que vous êtes appelés à remplacer, du zèle, du dévoue-  
ment, de l'impartiale justice qu'ils ont rendue à la fabri-  
que de Lyon. Leur digne président a mérité l'estime  
générale et les regrets de tous accompagnant sa retraite.  
Sa voix et son influence bienfaisante seront souvent re-  
grettées dans cette enceinte.